s

vec le
on et

le

re en
nçant
la

cond
res
a

nt par

n le
e

nt être

tre
rtir
roite,

nts

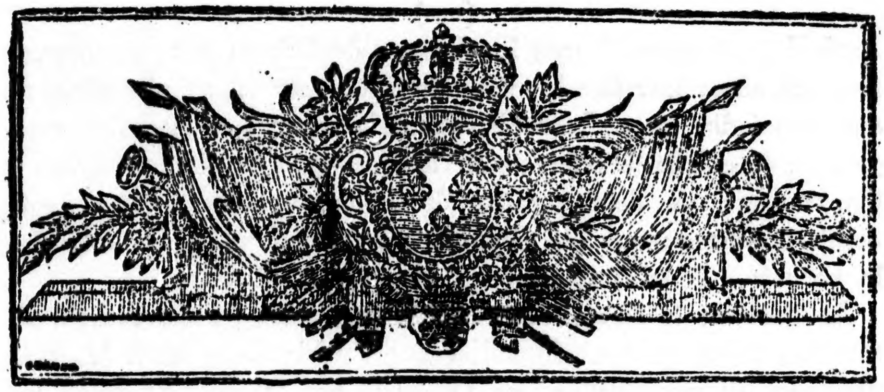

DÉCLARATION

ADRESSÉE

AU NOM DU ROI

A TOUS LES ANCIENS FRANÇOIS

DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

LE soussigné autorisé par Sa Majesté, & revêtu par là, du plus beau des Titres; de celui qui efface tous les autres : chargé au nom du Pere de la Patrie & du Protecteur bienfaisant de ses sujets, d'offrir un appui à ceux qui étoient nés pour goûter les douceurs de son Gouvernement ; à tous ses Compatriotes de l'Amérique Septentrionale.

Vous êtes nés François, vous n'avez pû cesser de l'être : une Guerre qui ne nous avoit été annoncée que par l'enlévement de presque tous nos Matelots, & dont nos ennemis communs n'ont dû les principaux succès qu'aux courage, au talens, & au nombre des Braves Américains qui les combattent aujourd'hui, vous a arraché, ce qui est le plus cher à tous les hommes, jusqu'au nom de votre patrie; vous forcer à porter malgré vous des mains parricides contre elle, seroit le comble des malheurs, vous en êtes ménacés : une nouvelle Guerre doit vous faire redouter qu'on ne vous oblige à subir cette loi la plus révoltante de l'esclavage cette Guerre à commencé comme la précédente, par les dépradations de la partie la plus intéressante de notre commerce. Les prisons de l'Amérique contiennent depuis trop longtems un grand nombre de Francois infortunés; vous entendez leurs gemissemens. Cette Guerre à été déclarée par le message du mois de Mars dernier, par l'Acte le plus authentique de la Souveraineté

Angloise ; annonçant à tous les Ordres de l'Etat ; que commercer sans cependant interdire le même droit à personne, s'étoit l'offenser ; que le lui dire avec franchise, s'étoit la braver, qu'elle s'en vengeroit, & qu'elle se reservoit de le faire, quand elle le pourroit à son avantage ; & de surprendre alors plus légalement que dans la derniere Guerre ; car elle déclaroit en avoir le droit, la volonté, le pouvoir, & en demandoit les moyens.

Le fleau de la Guerre actuelle ainsi proclamée, a éte restraint & retardé, autant qu'il a été possible par un Monarque dont les vuês pacifiques & désintéressées ne réclament des marques de votre ancien attachement que pour votre bonheur : contraint de repousser la force par la force, & des hostilités multipliées par des répréssailles qu'il a enfin ordonné ; si la nécessité porte ses armes ou celles de ses alliés dans un pays qui lui est toujours cher, vous n'aurez point à craindre les embrasemens ni les devastations ; & si la reconnoissance, si la vue d'un Pavillon toujours révéré par ceux qui l'ont suivi rappelle sous les drapaux de la France ; ou des Etats unis, des Indiens qui nous aimoient, & qui étoient comblés des présens de celui qu'ils appeloient aussi leur Pere, jamais, non jamais, ils n'employeront contre vous leurs trop cruelles coutumes de faire la Guerre : ils y renonceront, où ils cesseront d'être nos amis.

Ce ne sera point par des ménaces faites à nos compatriotes que nous tacherons d'éviter de les combattre : ce ne sera point non plus par des injures proferées contre une grande & brave nation que nous savons respecter & que nous espérons de vaincre, que cette déclaration sera affaiblie.

Je ne dirai point en qualité de Gentilhomme François à ceux d'entre vous qui le sont nés comme moi, qu'il n'est qu'une auguste maison dans l'univers, sous laquelle le François puisse être heureux & servir avec délices ; parceque son chef & ceux qui lui tiennent le plus près par les liens du sang se sont plû depuis une longue suite de Monarques, dans tous lés tems, & se plaisent plus que jamais aujourd'hui à porter ce même titre que Henry IV regardoit comme le premier des siens. Je ne ferai point regretter ces qualifications, ces marques, cès décorations, trésors précieux à une façon de penser commune à nous tous & actuellement suspendues, par notre malheur commun pour des Francois Américains qui savoient si bien s'en rendre dignes. Leur zele, j'ose l'espérer & le promettre, les fera répendre bientot sur eux : ils le mériteront lorsqu'ils oseront devenir les amis de nos alliés.

Je ne demanderai point aux compagnons d'armes de M.r le Marquis de Levy ; à ceux qui ont partagé sa gloire, qui ont admiré ses talens

ſon tact Militaire, qui ont chéri ſa cordialité & ſa franchiſe, caractere principal de notre nobleſſe, s'il eſt d'autres noms chez d'autres peuples auprès deſquels ils aiment mieux voir placer les leurs. Les Canadiens qui ont vû tomber pour leur deffenſe le brave Monſieur de Montcalm, pourroient-ils être les ennemis de ſes neveux, combattre contre leurs anciens chefs & s'armer contre leurs parens? à leurs nom ſeul, les armes leurs tomberoient des mains!

Je n'obſerverai point aux Miniſtres des autels que leurs efforts évangéliques auront beſoin d'une protection particuliere de la providence, pour que l'exemple ne diminue point la croyance; pour que l'intérêt temporel ne l'emporte pas; pour que les ménagemens politiques des Souverains, que la force leur a donné, ne s'affoibliſſent point à proportion de ce qu'ils auront moins à craindre; qu'il eſt néceſſaire pour la Religion que ceux qui la prêchent forment un corps dans l'Etat, & qu'il n'y auroit point de Corps plus conſidéré nì qui eût plus de pouvoir de faire le bien que celui des Prêtres du Canada prenant part au Gouvernement; parceque leur conduite reſpectable leur a mérité la confiance du peuple.

Je ne ferai point remarquer à ce peuple, à tous mes Compatriótes en général, qu'une vaſte Monarchie ayant la même Religion, les mêmes mœurs, la même Langue, où l'on trouve des parens, des anciens amis, & des freres, eſt une ſource intariſſable de Commerce, & de Richeſſes, plus faciles à acquérir; par une réunion avec des voiſins puiſſans; & plus ſures qu'avec des Etrangers d'un autre hémiſphère, chez qui tout eſt diſſemblable, qui tôt ou tard, Souverains jaloux & deſpotes, les traiteroient comme des vaincus, & plus mal ſans doute que leurs ci-devant Compatriotes qui les avoient fait vaincre. Je ne ferai point ſentir a tout un peuple; car tout un peuple quand il acquere le droit de penſer & d'agir, connoit ſon intérêt; que ſe lier avec les Etat Unis c'eſt s'aſſurer ſon bonheur: mais je déclarerai comme je le déclare formellement au nom de Sa Majesté qui m'y a autoriſé & qui m'a ordonné de le faire, que tous ſes anciens ſujets de l'Amérique Septentrionale qui ne reconnaîtront plus la ſuprématie de l'Angleterre peuvent compter ſur ſa protection, & ſur ſon appui. Fait à Bord du Vaiſſeau de Sa Majesté le Languedoc en Rade de Boſton, ce vingt-huit Octobre mil ſept cent ſoixante dix-huit. Estaing.

Bigrel de Grandclos, Secretaire nommé par le Roi, à la ſuite de l'Eſcadre commandée par M. le Comte d'Eſtaing.

A Bord du Languedoc, de l'Imprimerie de F. P. Demauge
Imprimeur du Roi & de l'Eſcadre.